

1867

**STRATEGIE D'APPROCHE DES
ORGANISATIONS DE BASE DANS LA
ZONE D'INTERVENTION DU FDL**

AVRIL 1999

I- INTRODUCTION

II- FORMES D'APPUI AUX ORGANISATIONS DE BASE

- 2-1: Principes de base
- 2-2: Diversité des situations des organisations
- 2-3: Formes d'appui
- 2-4: Etat des lieux des partenaires locaux susceptibles d'être impliqués
 - 2-4-1: Encadrement technique local (CERP)
 - 2-4-2: Autres intervenants

III- STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE DE L'APPUI

- 3-1: Zonage
- 3-2: Stratégie d'implication des CERP
- 3-3: Critères de présélection des organisations de base
- 3-4: Critères de sélection des organisations de base et des projets
- 3-5: Etapes pratiques de mise en œuvre de l'appui

IV- ANNEXES

- 4-1: Liste des effectifs des agents de chaque CER
- 4-2: Liste des organisations de base présélectionnées en zone rurale et les domaines d'activités ciblées
- 4-3: Liste des organisations de base présélectionnées dans la commune de Kédougou et les domaines d'activités ciblées
- 4-4: Canevas de formulation de projet

I- INTRODUCTION

La nécessité d'un diagnostic de la situation de départ est indispensable pour définir des appuis adaptés aux organisations. En effet, les diverses options politiques en matière de développement socio-économique au Sénégal ont généré des organisations nombreuses dans une même communauté rurale ou commune, parfois dans un même village ou quartier.

La diversité de ces organisations interdit toute approche uniforme. Ainsi, la seule attitude efficace consiste à adapter les appuis en fonction des spécificités des organisations, du milieu, du type d'activités et de l'encadrement technique local disponible.

A ce jour, l'étape de pré-diagnostic des différentes organisations peut être considérée comme dépassée. Ainsi, l'essentiel, pour le moment, est de s'accorder sur les formes d'appui et la stratégie à adopter afin de procéder rapidement à un choix définitif des organisations et des types de projets à financer.

Une autre étape consiste à définir une stratégie claire et précise d'implication de l'encadrement technique de proximité (CERP) chargé d'appuyer les collectivités locales et les populations bénéficiaires de l'appui financier du FDL afin d'asseoir les bases d'un développement durable dans la zone d'intervention du projet FDL.

II - FORMES D'APPUI AUX ORGANISATIONS DE BASE

2-1: Principes de base

Quelques principes de base guident l'appui aux organisations de base, il s'agit de :

- l'existence d'enjeux réels considérés comme importants par ces organisations. Ce sont des enjeux techniques (acquisition d'équipements collectifs), économiques (organisations des circuits de valorisation des produits par la transformation, la commercialisation) et sociaux (promotion des femmes ou des jeunes). Ces enjeux pour qu'ils soient mobilisateurs doivent correspondre à des stratégies et priorités définies.

- l'efficacité des organisations dépendra de l'analyse précise qu'on fera des fonctions qu'elles auront à assumer. Les questions suivantes aideront à mieux structurer la démarche de réflexion :

- * quel est l'objectif poursuivi par l'organisation ?
- * quelles sont les tâches à réaliser pour atteindre l'objectif fixé ?
- * quels sont les moyens nécessaires pour réaliser les tâches prévues, etc. ?

- la pérennité des organisations de base se fera grâce à l'appui-conseil d'un encadrement technique rapproché permettant d'accroître leur autonomie et leur efficacité sans compromettre leur unité.

2-2: Diversité des situations des organisations

Dans la zone d'intervention du FDL, trois situations peuvent être identifiées :

- les organisations fédérant des groupements à l'échelon local (organisations paysannes intervillageoises, associations communales, etc.). Il s'agit de grandes associations ou ententes évoluant dans la zone, plus spécifiquement dans les arrondissements de Missirah (APROVAG, FEGAP, etc.), de Bandafassi, (Entente de Bandafassi), de Salémata (ABATIMI) et dans la commune de Kédougou (AVPK, CONOPAK, etc.).

- les organisations paysannes liées par un protocole cadre à des sociétés de développement comme la SODEFITEX, spécialisées dans la production de coton (Groupements de Producteurs Cotonniers),

- les groupements plus ou moins isolés ayant une base économique fragile. Ces groupements, au nombre de 700 environ dont 481 en zone rurale (source : PLD) et 200 en milieu urbain (source : PIC) évoluent dans la zone d'intervention du FDL. Ils résultent des initiatives locales ou des interventions de services administratifs et d'ONG. Leur base sociale est importante, surtout pour les groupements féminins mais, leur base économique est souvent faible. Ils ont rarement d'objectifs économiques clairement définis, de contenus techniques adaptés. Leur besoin en appui est important, cependant, ils en reçoivent peu.

2-3: Formes d'appui aux organisations de base

Les besoins en appui des organisations sont le plus souvent peu analysés. La réponse aux questions ci-après aiderait à mieux identifier et analyser les formes d'appui à promouvoir:

- * comment améliorer les résultats techniques, économiques des activités?
- * quels objectifs d'actions viser ? Quelles priorités retenir ?
- * comment accroître leurs capacités de négociation ?

L'une des premières actions à entreprendre est de rompre l'isolement de cette dernière catégorie d'organisations en :

faisant la promotion de l'accès à l'information et en renforçant les activités d'animation et d'organisation ;

mettant à profit l'espoir soulevé par ces actions afin d'amorcer une réflexion plus approfondie avec elles ;

définissant les modalités de mise en œuvre des projets retenus.

2-4: Etat des lieux des partenaires locaux susceptibles d'être impliqués

La plupart des études menées dans le département ont mis en exergue un état réel de sous-encadrement, de sous-équipement des populations et d'enclavement interne. Ces contraintes ont été entre autres retenues comme critères dans le choix de la zone par la mission de formulation du programme FDL.

Par ailleurs, une autre contrainte majeure identifiée dans l'appui aux groupements de base de la zone du programme FDL est le manque d'information et d'organisation consécutif à leur dispersion et à l'insuffisance de l'encadrement technique local.

2-4-1: Encadrement technique local (CER)

Le Centre d'Expansion Rurale (CER) est composé d'une équipe pluridisciplinaire de techniciens dans les divers domaines de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts, de la planification, de l'économie familiale rurale, etc.

Il est chargé au niveau de l'arrondissement :

- d'assister les conseils ruraux dans l'élaboration et l'exécution des projets et des plans de développement ;
- d'appuyer les initiatives locales de développement entreprises par les groupements, associations villageoises, etc. ;
- d'assurer la formation technique des populations.

Dans l'état actuel de la situation, cette mission n'est pas remplie de manière satisfaisante à cause de quelques facteurs bloquants qui sont entre autres l'insuffisance d'agents dans certains CER (cf. liste en annexe de l'effectif d'agents par CER dans les cinq arrondissements de la zone du FDL), l'absence de moyens logistiques et le manque de programme global cohérent défini pour servir de référence à l'équipe du CER.

2-4-2: Autres intervenants

En plus des projets (PROMER, PGCRN, PROGEDE, PSSA, etc.), les autres intervenants de la zone, sont constitués pour l'essentiel des Services Départementaux de l'Etat, d'ONG telles que le GAVD, les Maisons Familiales Rurales, l'AFVP, le Corps de la Paix, etc.

Mais, l'état actuel de leurs interventions met en exergue des faiblesses telles le manque de concertation et d'harmonisation des approches, d'où la dispersion des efforts avec comme conséquences des impacts non perceptibles et une perte importante de temps.

III- STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE DE L'APPUI

3-1: Zonage

En fonction de la hiérarchie administrative du dispositif de l'encadrement technique local (CER) mais aussi des raisons d'efficacité et d'opérationnalité, cinq sous-zones sont créées correspondant chacune à un arrondissement. Chacune de ces sous-zones recèle des potentialités et contraintes qui lui sont spécifiques ; il s'agit de :

la sous-zone I est constituée des communautés rurales de Missirah, Dishaco et Nattébeuleu ;

Cette sous-zone recèle beaucoup de potentialités de terres arborées et aménageables, de ressources en eau et de ressources humaines plus ou moins bien organisées avec la présence de grandes associations. En effet, des projets, allant dans le sens d'un développement et d'une diversification de l'horticulture, de la promotion de la riziculture, de l'amélioration du circuit d'approvisionnement en intrants, de la conservation ou de l'étalement et la production, de la promotion de l'outillage agricole, sont prioritaires.

Il est aussi l'importance des sous-produits horticoles qui pourront être valorisés, il est possible de penser à des projets d'embouche, de production de lait ainsi que de l'élevage de pintades sauvages grâce à sa proximité avec le Parc National de Nickolo-Keba.

la sous-zone II est composée des communautés rurales de Saraya, Missirah Sirimana et Khossanto ;

Cette sous-zone, grâce à la présence de la Falémé, de grands bas-fonds et de mares, pourrait être spécialisée en agriculture irriguée (horticulture et riziculture sur la frange Est qui longe la Falémé), en élevage au centre et à l'ouest de l'arrondissement de Saraya.

Les produits de ce secteur (que la variété peut être réalisés en sous-produits (lait, savons, etc.) par la mise en place d'unités de transformation surtout dans la communauté rurale de Saraya.

la sous-zone III, constituée des communautés rurales de Fongolind et de Dimboli et de Médina Baffé;

Elle est par excellence riche en produits forestiers de cueillette et en ressources animales. Cependant, les conditions de vie des populations sont précaires surtout dans la communauté rurale de Médina Baffé. Les préoccupations de ces populations se résument à

Les projets à moyen et long terme concernent la mise en place de projets de production de produits forestiers, miel, le promotion de l'élevage, l'horticulture (fruitiers, légumes, etc.) et l'allégement des travaux de la femme (couture, papiers, etc.).

3-3: Critères de choix des organisations de base et des projets

3-3-1: Critères de présélection

Au cours de la reformulation des Plans Locaux de Développement (PLD), un inventaire des organisations de base et des idées de projets avait été mené dans toutes les communautés rurales et la commune de Kédougou. Les résultats de ce travail ont permis d'identifier environ 700 organisations de base, réparties entre groupements de promotion féminine, associations et groupements d'intérêt économique, et répertoriées dans les documents de planification (PLD et PIC).

** en zone rurale

Sur la base de cet inventaire très exhaustif, une mission du Secrétariat Technique du FDL a été effectuée dans les communautés rurales afin d'obtenir d'autres informations complémentaires. C'est suite à cela qu'une présélection de ces organisations a été faite en fonction des critères ci-après :

- le groupe doit être dynamique et organisé
- le groupe doit posséder des réalisations physiques, matérielles ou financières
- les activités ciblées par le groupe doivent répondre à la préoccupation des populations ou à la valorisation des potentialités de la zone.

Au terme de cette phase, soixante cinq (65) organisations ont été retenues à raison de cinq (5) par communauté rurale (cf. liste des organisations présélectionnées en annexe).

** en zone urbaine

Les critères de présélection des organisations de base dans la commune de Kédougou ont été définis par la CCAD sur la base des fiches d'idées de projets. Ces critères sont :

- projet inscrit au PIC
- projet collectif (minimum de 20 personnes)
- coût inférieur à la DIF disponible
- impact sur une partie de la population
- projet recoupant les objectifs du FDL
- participation de l'organisation
- projet doit contribuer à générer des ~~emplois~~ *revenus*
- projet doit contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations.

3-3-2: Critères de sélection

** en zone rurale

La sélection des organisations en milieu rural sera faite sur la base des résultats de la présélection. Il s'agira, en fonction des critères définis ci-dessous de procéder au choix définitif des organisations à encadrer par communauté rurale et des micro-projets à financer pour la mise en place d'infrastructures et d'équipements de base. Ces critères classés par ordre d'importance sont :

- les objectifs des micro-projets identifiés doivent contribuer à la réalisation de ceux visés par le FDL ;
- la participation de l'organisation (en espèces ou en nature) supérieure ou égale à 15% et destinée à la réalisation du micro-projet et à la maintenance des infrastructures et équipements ;
- le coût du micro-projet ne doit pas dépasser la dotation indicative financière allouée aux organisations de base de la communauté rurale ;
- la viabilité du micro-projet sur le plan économique, social et environnemental doit être prouvée.

Un objectif de trois (3) organisations sur les cinq (5) présélectionnés est visé par communauté rurale, ce qui donne un nombre total de 39 organisations dans les treize (13) communautés rurales.

Par ailleurs, il est envisagé à moyen terme d'appuyer certaines des quatre (4) organisations fédératives évoluant dans les sous-zones de Missirah (APROVAG, FEGAP), de Bandafassi (Entente de Bandafassi) et de Salémata (ABATIMI) en terme de renforcement des capacités d'organisation, de gestion et de négociation. Cet appui permettra au Secrétariat Technique du FDL d'utiliser les éléments formés les plus aptes comme des relais auprès des organisations de base.

** en milieu urbain

Le travail de sélection des organisations dans la commune sera fait par la Cellule Communale d'Appui au Développement (CCAD) qui définira des critères à cet effet.

3-4: Etapes pratiques de mise en œuvre de l'appui

Les grandes étapes suivantes sont retenues pour la mise en œuvre de l'appui aux organisations de base :

* 1ère étape : Analyse de la demande de l'organisation

Cette étape peut être considérée comme effectuée. En effet, elle correspond à la phase de présélection de l'organisation.

Il reste pour l'équipe du CER à formaliser la demande auprès des responsables de l'organisation.

* 2ème étape : Analyse du fonctionnement interne de l'organisation

Cette étape est importante dans le choix définitif de l'organisation. C'est pourquoi, l'équipe du CER, appuyée par le volontaire national parrain, s'attellera à situer les responsabilités et à mesurer le degré de cohésion du groupe en essayant d'abord d'apprécier la réponse aux questions : qui fait quoi ? et comment ?

Ensuite, elle procédera à recueillir l'avis des autorités locales du village et du conseil rural sur la crédibilité du demandeur. La sélection définitive des organisations se fera sur la base de l'analyse de toutes les informations obtenues lors de ces trois étapes.

* 3ème étape : formulation des projets

Les autres données concernant la participation de l'organisation aux moyens de production (terre, eau, intrants, etc.), les capacités d'investissement de l'organisation dans l'activité ciblée (ressources financières, investissements humains, etc.) et le calendrier d'exécution du projet, etc., seront recueillies, discutées et analysées au cours de cette étape. Il sera évalué les coûts réels de chaque projet et son impact sur l'environnement socio-économique du groupe.

Une fiche de formulation de projets a été élaborée à cet effet (cf. annexe).

IV- ANNEXES

4-1: Liste des effectifs des agents de chaque CER

CER DE MISSIRAH

- Chef de CER
- Agent d'agriculture
- Agent des Eaux et Forêts
- Monitrice

CER DE BANDAFASSI

- Chef de CER
- Agent d'agriculture
- Agent des Eaux et Forêts
- Monitrice
- *Agent d'Élevage*

CER DE SALEMATA

- Chef de CER
- Agent d'élevage

CER DE FONGOLIMBI

- Chef de CER
- Agent d'agriculture

CER DE SARAYA

- Chef de CER
- Agent d'agriculture
- Agent des Eaux et Forêts
- Agent d'élevage

4-2: Liste des organisations de base présélectionnées en zone rurale et les domaines d'activités ciblées

Villages	Type d'organisation de base	Date de création	Nombre de membres	Nom du responsable	Domaine d'activités
<u>CR Nettéboulou</u> Sourouyel	GPF	1988	98	Siré Baïlo Sow	. Maraîchage . Embouche ovine . Banque céréales . Alphabétisation
Sitaoulé Manding	GIE	1997	40	Ibrahima Diatta	. Banque céréales . Alphabétisation . Embouche bovine
Missira Sarakhollé	AIV:7 villages	1986	112	Mahamadou Traoré	. Agriculture . Elevage . Arboriculture
Fodécounda Ansou	GPF	1995	61	Babo Seydi	. Agriculture . Maraîchage . Mouture (moulin) . Alphabétisation
Saré Niani I	GPF	1995	40	Sira Ba	. Maraîchage . Mouture (moulin) . Agriculture

CR MISSIRAH					
. Gouloubou	Associat° Jeunes	1980	60	Demba Cissokho	. Riziculture irriguée . Maraîchage . Bananeraie
. Sankagne	GIE	1997	40	Aliou Seydi	. Agric/Arboriculture . Maraîchage
. Bidiancoto	GPF	1988	74	Kadidiatou Diallo	. Embouche ovine . Aviculture
. Hamdalaye Saloum Seydi	GPF	1994	80	Ramatoulaye Diallo	. Agriculture . Mouture (moulin)
. Missirah*	GPF	1986	120	Bintou Sylla	. Maraîchage . Petit commerce . Couture, teinture . Aviculture, alphab.
CR DIALACOTO					
. Dialacoto	GPF	1986	118	Aïssatou Dansouba	. Maraîchage, . Aviculture, mouture embouche ovine, . Arboriculture, IEC . Agriculture, alphab.
. Diénoudiala	GPF	1991	76	Penda Sanokho	. Agriculture, arboric . Maraîchage (2 ha) . Embouche ovine,
. Nioufaye	GIE mixte "Jonjima"	1997	143	Balaye Sanokho	. Maraîchage, arbor. . Aviculture: pintades . Banque céréales
. Médina Couta	GIE	1997	115	Aïdara Dieng	Aménag15 ha banane . Embouche bovine . Maraîchage (3 ha)
. Dialamakhan	GPF	1991	78	Fatimata Sow	. Agriculture + maraîchage (2ha) . Moulin à mil

CR MISSIRAH SIRIMANA.					
. Saïensoutou	Associat° Mixte	1993	40	Kassy Cissokho	. Maraîchage . Culture de contre saison (maïs, riz)
. Ilimalo	GP jeunes	1988	30	Diala Cissokho	. Agriculture . Alphabétisation
. Wassangran	GPF	1997	100	Niama Bayo	. Agriculture . Orpillage
. Sambramboubou	GP jeunes	1988	54	Koliba Samoura	. Agriculture . Elevage
. Missira Sirimana	GPF	1996	56	Sadio Cissokho	. Agriculture . Alphabétisation
CR SARAYA					
. Saraya	GPF	1989	143	Tombon Dabo	. Maraîchage, rizicult . Transformat° karité . Aviculture, reboiset.
. Nafadji	GP jeunes	1994	100	Saïbo Dansokho	. Agriculture/maraîch. . Petit commerce
. Garébouréa	Associat° jeunes	1992	34	Noumady Seydicora	. Agriculture . Valorisation produits forestiers
. Kolia	Associat° Mixte Jeunes	1980	40	Fayéra Dansokho	. Agriculture . Petit commerce . Orpillage
. Moussala Mahinamine	GPF	1992	25	Aïssata Diango	. Agriculture . Alphabétisation